

Les centres de loisirs

Les centres de loisirs de la Ville du Mans accueillent les 3-15 ans les mercredis en période scolaire. Encadrés par des animateurs diplômés, les enfants participent à des activités éducatives, sportives et culturelles.

Page modifiée le jeudi 27 mars 2025 • Données Ville du Mans

Fonctionnement



© Ville du Mans

Huit structures de quartiers et le centre de loisirs des Étangs-chauds accueillent les enfants les mercredis, en période scolaire, de 8 h 30 à 17 h 30.

De l'accueil péri-loisirs est également proposé dans les structures de quartiers et au centre de loisirs des Étangs-chauds, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30.

Les trois formules suivantes sont possibles.

- le matin avec repas,
- l'après-midi sans repas,
- la journée avec repas.

Nous proposons un acheminement par navette vers le centre de loisirs des Étangs-chauds.



TÉLÉCHARGER : LES ITINÉRAIRES ET HORAIRES DES CARS
(pdf, 61 ko)

Inscriptions-réservations

Deux étapes sont **incontournables** pour participer à une activité proposée par la Ville du Mans. Ceci concerne aussi les activités non payantes.

1. L'**inscription préalable**, au moyen du Dossier unique d'inscription (DUI) que vous pouvez [retrouver dans notre fiche d'aide](#).
2. La **réservation** en cochant les jours de présence de l'enfant pour chaque activité périscolaire.

Si, en cours d'année, de manière ponctuelle, vous souhaitez ajouter ou retirer une date, vous devez nous prévenir au minimum **sept jours ouvrables à l'avance**. Pour cela, vous pourrez [modifier vos réservations en ligne](#) ou auprès du coordinateur périscolaire.

Si vous n'avez pas réservé à temps, vous serez facturé 1 € de plus que le prix de la prestation. Si vous n'avez pas réservé du tout, vous serez facturé 2 € de plus.

Les absences de dernière minute justifiées par un certificat médical de l'enfant ne seront pas facturées. Pour les autres absences, vous serez facturé du prix de la prestation si vous n'avez pas annulé votre réservation au moins **sept jours ouvrables** à l'avance.

Quotient familial

L'ensemble des prestations périscolaires payantes proposées par la Ville du Mans vous sont facturées au regard de votre quotient familial. Vous pouvez [calculer votre indice en ligne](#). Pour schématiser, il correspond à vos revenus divisés par le nombre de personnes qui composent le foyer. Un parent élevant seul ses enfants compte pour deux parts.

Selon votre indice, vous pouvez ensuite déterminer la tranche tarifaire qui vous est applicable.

Indice	Tranche
Jusqu'à 228,70	1
De 228,71 à 305	2
De 305,01 à 457,40	3
De 457,41 à 609,80	4
De 609,81 à 914,70	5
De 914,71 à 1219,60	6
De 1219,61 à 1524,50	7
Au-delà de 1524,50	8

Tarifcation

Les tarifs pour chaque activité périscolaire sont fixés annuellement par le conseil municipal. Pour avoir une indication de ce que vous allez payer, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial.

Les accueils périscolaires du matin et du soir sont au même tarif que l'accueil du matin et du soir, en fonction de votre quotient familial.

Accueil de loisirs du mercredi en journée complète avec repas

Tranche	Tarifs 2024-2026
1	2,04 €
2	De 2,04 € à 6,45 €

3	De 6,45 € à 9,24 €
4	De 9,24 € à 11,86 €
5	De 11,86 € à 13,45 €
6	De 13,45 € à 16,11 €
7	De 16,11 € à 17,95 €
8	18,18 €

Pour les enfants qui n'habitent pas au Mans, le tarif est de 24,48 €.

Accueil de loisirs du mercredi en demi-journée avec repas

L'accueil à la demi-journée avec repas n'est proposé qu'avec la demi-journée du matin.

Tranche	Tarifs 2024-2026
1	1,73 €
2	De 1,73 € à 5,32 €
3	De 5,32 € à 7,55 €
4	De 7,55 € à 9,70 €
5	De 9,70 € à 10,97 €
6	De 10,97 € à 12,78 €
7	De 12,78 € à 14,03 €
8	14,21 €

Pour les enfants qui n'habitent pas au Mans, le tarif est de 18,36 €.

Accueil de loisirs du mercredi en demi-journée sans repas

Valable pour l'après-midi sans repas.

Tranche	Tarifs 2024-2026
1	1,02 €
2	De 1,02 € à 2,66 €
3	De 2,66 € à 3,91 €
4	De 3,91 € à 4,85 €
5	De 4,85 € à 5,71 €

6	De 5,71 € à 7,46 €
7	De 7,46 € à 8,63 €
8	8,79 €

Pour les enfants qui n'habitent pas Le Mans, le tarif est de 12,24 €.

Accueils du matin et du soir

Tranche	Tarifs du matin	Tarifs du soir
1	0,26 €	0,31 €
2	De 0,26 € à 0,67 €	De 0,31 € à 0,81 €
3	De 0,67 € à 1,05 €	De 0,81 € à 1,25 €
4	De 1,05 € à 1,21 €	De 1,25 € à 1,45 €
5	De 1,21 € à 1,57 €	De 1,45 € à 1,88 €
6	De 1,57 € à 2,09 €	De 1,88 € à 2,51 €
7	De 2,09 € à 2,26 €	De 2,51 € à 2,72 €
8	2,65 €	3,17 €

Pour les enfants qui n'habitent pas au Mans, le tarif est de 4,12 € pour l'accueil du matin et de 4,95 € pour l'accueil du soir.

Localisation

Vous pouvez [situer les différents centres de loisirs sur une carte](#) en plein écran.

Restauration

Les repas servis dans nos centres de loisirs sont préparés par la cuisine centrale de la Ville du Mans.

Vous pouvez [afficher les prochains menus](#) qui seront proposés, avec le détail des ingrédients et des éventuels allergènes.

1000
enfants

C'est le nombre moyen d'enfants qui fréquentent chaque mercredi les centres de loisirs.



TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(pdf, 124 ko)

Réclamation

Pour toute réclamation concernant les accueils matin-soir, restauration et centre de loisirs du mercredi, vous pourrez contacter la Direction Éducation au 02 43 47 47 43.

Pour les centres de loisirs en période de vacances scolaires, votre interlocuteur est le service Enfance-Jeunesse au 02 43 47 49 99 ou 02 43 47 47 85.

Les centres de loisirs sont aussi ouverts pendant les congés scolaires. [Retrouvez nos informations sur la page consacrée aux vacances.](#)

PLUS LOIN

Les activités sont organisées avec le soutien financier de la Caisse d'allocation familiale (Caf) de la Sarthe.